

MAIRIE DE PUYGROS

Chef-lieu

73190 PUYGROS

TEL : 04 79 84 70 65

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020****Nombre de conseillers**

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9
Absents : 4

Date de la convocation

13/10/2020

Date d'affichage

20/11/2020

Exécutoire

20/11/2020

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc MEUNIER.

Présents : ARIZIO Jacques - BELLEMIN Franck - CHALAND Claudine - GACHET Laurent - MEUNIER Luc - REGOTTAZ Françoise - TORRES Rémi

Absents : CAILLE Anthony - DARTIS Nicolas - GACHET Anthony - PROVENT Marlène

Pouvoirs : DARTIS Nicolas donne pouvoir à CHALAND Claudine - PROVENT Marlène donne pouvoir à REGOTTAZ Françoise

Secrétaire de séance : TORRES Rémi

Ouverture de séance : 20H00.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si tout le monde est d'accord pour rajouter une délibération la séance du conseil municipal. L'assemblée délibérante accepte l'ajout de la délibération n°2020/45.

2020/43 : Demande de subventions au titre du FDEC 2021.

Une aide financière est sollicitée auprès du Département au titre du Fond Départemental pour l'Equipement des Communes (FDEC). Cette subvention permettrait de financer deux projets :

- Création de deux plateaux surélevés, un sur la voirie départementale D21 au abord du lotissement Buisson Rond et un sur la voirie communale N°2, pour un montant estimé à 15 362€ HT.
- Rénovation de la voirie communale N°1 allant du pont du Sordet au Chêne, pour un montant estimé à 23 920€ HT.

Afin de permettre l'inscription de ces projets sur la liste des propositions pour la programmation 2020, il convient au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions auprès du département au taux le plus élevé possible et d'accomplir toutes les formalités à ce sujet.

2020/44 : Décision modificative n°1 – Budget 2020.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un rectificatif est à apporter au niveau du budget communal 2020.

En effet, il convient de délibérer afin d'équilibrer les crédits nécessaires en fonctionnement sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » et d'augmenter les crédits sur les chapitres 012 « Charges de personnel », sur le chapitre 65 « Autres charges de gestions courantes » suite à la délibération n°2020-14 votée précédemment concernant la fixation du taux d'indemnité du Maire et des Adjointes.

De ce fait, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
60623 : Alimentation	0.00	100.00	0.00	0.00
60631 : fournitures d'entretien	0.00	600.00	0.00	0.00
60636 : Vêtement de travail	2 000.00	0.00	0.00	0.00
6068 : Autres matières & fournitures	0.00	300.00	0.00	0.00
615232 : Réseaux	2 000.00	0.00	0.00	0.00
61558 : Entretien autres biens mobiliers	0.00	160.00	0.00	0.00
6161 : Assurance multirisque	0.00	70.00	0.00	0.00
6188 : Autres frais divers	1 000.00	0.00	0.00	0.00
6227 : Frais d'Actes de contentieux	4 610.00	0.00	0.00	0.00
62876 : Remb. au GFP de rattachement	0.00	100.00	0.00	0.00
Total 011 : Charges à caractère général	9 610.00	1 330.00	0.00	0.00
6218 : Autres personnel extérieur	0.00	180.00	0.00	0.00
64136 : Indemnités de préavis et de licenciement	0.00	8 100.00	0.00	0.00
Total 012 : Charges de personnel	0.00	8 280.00	0.00	0.00
6531 : Indemnités élus	0.00	5 300.00	0.00	0.00
6558 : Autres dépenses obligatoires	5 300.00	0.00	0.00	0.00
Total 65 : Autres charges de gestions courantes	5 300.00	5 300.00	0.00	0.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	14 910.00	14 910.00	0.00	0.00
Total général	0	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les rectifications proposées.

2020/45 : Suppression et création d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade - Mise à jour du tableau des emplois.

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par la délibération n°2020/36 en date du le 07 septembre 2020,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'agent technique afin de permettre l'avancement de grade d'un fonctionnaire de la collectivité remplissant les conditions statutaires,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe afin de permettre l'avancement de grade d'un fonctionnaire de la collectivité remplissant les conditions statutaires,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'agent technique permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires.
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires.
- la modification du tableau des emplois à compter du 20 octobre 2020 tel que suivant :

EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Secrétaire de mairie	C	1	35 h
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	32 h
ATSEM	C	1	29 h (Annualisées)
Agent polyvalent périscolaire	C	1	29 h (Annualisées)
TOTAL : 4			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De supprimer l'emploi d'agent technique à raison de 32 heures hebdomadaire,
- De créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 32 heures hebdomadaire,
- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget de la collectivité.

Aucune question diverse

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi TORRES



Le Maire,
Monsieur Luc MEUNIER

